

2°. L'aide ainsi obtenue n'ayant que très peu allégé notre situation, nous avons encore fait appel au ministre, mais ça été en vain, et nous dûmes en conséquence, de bonne heure en 1875, soumettre un compte pour ces travaux de surcroît; mais il s'écoula plus d'une année avant que nous eussions reçu que ceci pour toute réponse définitive: "Les ingénieurs ont fait un rapport défavorable à votre réclamation." A la fin, grâce à l'influence d'un ami politique de l'honorable M. Mackenzie, nous parvîmes à obtenir environ la moitié de la dépense extra par nous encourue, nos devis estimatifs étant restés soumis à la retenue ordinaire.

4°. Cela, tout en nous assujétissant à une perte, nous mit dans un grand embarras, car nous avions d'abord lieu d'être inquiets quant à la manière dont le gouvernement nous traiterait par rapport à des travaux analogues alors pressants et de l'achèvement desquels dépendait la réussite de toute l'entreprise; et, en second lieu, nous avions eu à souffrir, pendant plus de deux ans, de la retenue d'une forte somme (à peu près \$45,000) sur notre capital disponible, et définitivement perdu près de la moitié de cette somme.

5°. L'ordre dans lequel il a fallu procéder aux différentes parties des travaux, car l'ingénieur dirigeant exigeait que cet ordre fût suivi, était de nature à empêcher tout entrepreneur, quelque habile qu'il fût ou quelque grandes qu'auraient été ses ressources, de terminer les travaux dans une période deux fois aussi longue que celle spécifiée. Nous ne nous plaignons pas autant d'avoir été tenus de suivre cet ordre que d'avoir eu à nous soumettre, dans ce cas, aux conditions du contrat, lequel, d'un côté, donne au ministre, dans la personne de son ingénieur, la faculté d'insister à ce que tel ordre soit suivi, quel que soit le retard qui doit en résulter dans l'exécution de l'ouvrage, tandis que de l'autre il tient l'entrepreneur responsable du bon achèvement de l'entreprise dans un temps spécifié.

6°. Les travaux furent beaucoup retardés et nous avons été assujétis à une forte et inutile dépense par le fait que le gouvernement ou ses officiers négligèrent de nous procurer le terrain convenable pour y établir une chambre d'emprunt, ainsi que le prescrivait clairement le contrat et bien qu'à maintes reprises nous ayons demandé qu'il fût satisfait à cette condition. Une fois, croyons-nous, des démarches furent commencées pour l'acquisition d'un terrain à cet effet, mais elles furent abandonnées lorsqu'on jugea à propos d'adopter à notre égard une ligne de conduite différente.

7°. Ayant fait, en 1875 et 1876, des travaux considérables et similaires à ceux mentionnés (article 3) comme étant de surcroît, nous avons naturellement pensé qu'on nous les paierait au moins au même taux, et le 7 février 1877 nous avons en conséquence transmis notre compte.

Il ne fut pas même accusé réception de notre lettre, qui ne reçut aucune réponse définitive; mais, pour quelque motif à nous inconnu, on ne nous paya pas le montant de nos devis estimatifs réguliers des mois de mars, avril et mai; or, cette somme nous étant due en sus des ouvrages de surcroît, nos lettres restant toujours sans réponse, et comme nous ignorions tout-à-fait les motifs ou intentions de l'honorable ministre, il ne nous restait que l'alternative de suspendre les travaux, ce à quoi nous nous décidâmes bien à regret vers la fin de mai 1877.

8°. Durant l'été de 1877, nous demandâmes fréquemment, de vive voix et par lettre, le règlement ou un examen des difficultés existantes, et à maintes reprises nous avons rappelé à l'honorable M. Mackenzie, non seulement la grande injustice qui nous était faite et le dommage qui en résultait pour nos travailleurs, mais aussi le grand tort que faisait au pays l'interruption des travaux; mais toutes ces démarches furent infructueuses. Nos lettres mêmes restèrent sans réponse, ce que voyant, nous avons chargé des amis de voir le ministre dans notre intérêt, mais, dans chaque cas, sa réponse invariable fut: "Rien ne leur est dû," et lorsque des délégués de nos travailleurs se rendirent auprès de lui, il s'écarta des convenances, nous a-t-on dit, jusqu'au point de leur conseiller de faire saisir notre outillage s'ils désiraient ne rien perdre, vu que le gouvernement ne nous devait rien.

Vers le même temps, l'ingénieur local (soit on non en vertu d'instructions de ses chefs, c'est ce que nous ne saurions préciser) donna le même avis aux travailleurs